

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'un certificat de paiement d'une amende et condamnation pécuniaire

Conditions d'obtention

Avoir payé la totalité de l'amende et frais de poursuites s'il y a lieu .

Pièces à fournir

- Demande écrite avec indication des références du jugement et des références de paiement .
- Timbre fiscal de 1 dinar

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2- Délivrance du certificat	Le demandeur Le receveur des finances	De 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances où l'amende a été payée.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances où l'amende a été payée.

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Les articles 363 et 367 du code de procédures pénales.
- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe.
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'un certificat de libération de la taxe de compensation sur le transport routier.

Conditions d'obtention

- Etre en règle vis à vis de l'administration fiscale en ce qui concerne la taxe unique de compensation sur les transports routiers due par le véhicule.
- La demande doit émaner du propriétaire de la voiture ou de l'acheteur .

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Note du chef du bureau de contrôle des impôts certifiant qu'il n'existe aucune affaire contentieuse relative au véhicule.
- Carte grise du véhicule
- Permis de circulation délivré par la recette des finances
- Copie de l'acte de mutation du véhicule ou tout autre document justifiant la demande.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation du dossier 2- Délivrance du certificat	Le demandeur Le receveur des finances	De 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances où est inscrit le véhicule .

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances où est inscrit le véhicule .

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du Ministre du transport et de communications en date du 24 février 1979 relatif à l'immatriculation des véhicules .
- Arrêté du Ministre des Finances en date du 29 Mars 1997 .